



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Régionale des Finances  
Publiques des Hauts de France et  
du département du Nord

Attestation d'inscription au  
rôle des contributions directes  
**ÉLECTIONS MUNICIPALES**

En application des dispositions de l'article L. 228 du code électoral, le Directeur Régional des Finances Publiques des Hauts de France et du département du Nord constate que :

Monsieur DORDAIN Joel déclarant être né le 30 juillet 1948 à VALENCIENNES et être domicilié à PETITE FORET 5 rue d'Anzin était inscrit aux rôles 2023-2024 et 2025 des impôts directs locaux dans la commune d'ANZIN.

Ces faits permettent, sous réserve d'une modification de la situation de Monsieur DORDAIN Joel dont le soussigné n'aurait pas eu connaissance, d'attester que Monsieur DORDAIN Joel sera normalement inscrit au rôle des contributions directes dans la commune d'ANZIN à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026<sup>1</sup>.

Fait à Lille, le 19 Janvier 2026

Par Délégation du Directeur Régional des Finances  
Publiques

Patrice DEROO



Patrice DEROO  
Administrateur des finances publiques adjoint

<sup>1</sup> L'attention du candidat est attirée sur le fait que la présente ne saurait à elle seule établir qu'il est effectivement redevable des impôts locaux et qu'il doit pouvoir produire des pièces justificatives ayant une date certaine pour satisfaire à la condition d'inscription au rôle telle qu'elle s'entend au sens de l'article L. 228 du code électoral.